



REGLEMENT

COUPE DE L'OISE 22 HUNTER



C.D.S.T. OISE

Edition du 02 Février 2022

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	1
1 PARTICULARITES DE LA DISCIPLINE CONCERNEE.....	1
1.1 Distance de tir	1
1.2 Cibles	1
1.3 Type de tir et position.....	1
1.4 Armes.....	2
1.5 Catégories d'armes	2
1.5.1 Carabines de match	2
1.5.2 Carabines de loisirs	2
1.6 Munitions.....	2
1.7 Match	2
2 REGLEMENT	2
3 MODALITES DU TIR.....	3
3.1 Modalités techniques	3
3.1.1 Contrôle :	3
4 ENGAGEMENTS	3
4.1 Tarif des engagements	3
5 RESULTATS DES MATCHS	3
6 DEROULEMENT DE LA COMPETITION	4
7 CALENDRIER DES MATCHS	4
7.1 Planning des séries et horaires des passes.....	4
8 REMISE DES RECOMPENSES.....	4
9 ATTRIBUTION DE LA COUPE	4
ANNEXE 1 Calendrier des matchs	
ANNEXE 2 Feuille d'engagements	

Distribution du document :

Destinataires	
Présidents de clubs	Ball Trap Club de Silly Tillard
	Sté de Tir de Cuise La Motte
	La Cible Clermontoise
	L'Alerte de St Just en Chaussée
	AS TIR Creil
	Association Senlisienne de Tir
	Sté de Tir de Cires-Les-Mello
	A.S. Tir Plateau Picard
	Les Arquebusiers Picard
	L'Escopette Picarde
	Association Ermenonvilloise de tir
	La Fraternelle de Cuvilly
	Sté de tir Warluisienne
	La Détente Camblysienne
	Le Ralliement
	Le Réveil d'Auteuil
	U.S. Tir Gouvieux
Sté de Tir de Rantigny	
Tir de Pont Ste Maxence	
Noyon P.M tir	
Union Fraternelle de tir de Tracy le Mont	
Président du C.D.S.T.O.	
Arbitres de l'Oise	
RGS	
Responsable 22 Hunter	

Rappel des différents rectificatifs :

<i>Rectificatif n°</i>	<i>Date</i>	<i>Libellé succinct du rectificatif</i>
1	15/02/2020	Création de la coupe de l'OISE 22HUNTER
2	02/02/2022	Mise à jour du règlement
3		
4		



COUPE DE L'OISE 22 Hunter

PREAMBULE

Cette « COUPE DE L'OISE 22 HUNTER », est destinée à permettre à tous les tireurs du 22 Hunter ou Loisir de pouvoir participer à cette compétition en choisissant leur série de tir.

REGLEMENT

1 PARTICULARITES DE LA DISCIPLINE CONCERNEE

1.1 Distance de tir

50 mètres

1.2 Cibles

- - Format A3.
- - 10 cibles d'essais.
- - 1 cible (blason) zonée de 3 à 10, les trois premières zones sont bleus (3,4,5), les autres zones sont blanches,
- - 25 cibles de match numéroté de 1 à 25
- - Diamètre de la cible de match : 48 mm.
- - Diamètre entre les zones : 6 mm
- - Diamètre du dix : 6mm.
- - Diamètre de la mouche : 1 mm.

1.3 Type de tir et position

- 1 - Tir en plein air.
- 2 - Tir avec carabine en appui sur table.
- 3 - Le tireur doit être assis.

1.4 Armes

- Toutes **carabines chambrées en 22LR avec tout type d'alimentation ou carabine dite « Loisir »**.
- **Détente libre** sauf détente électrique.
- **Organes de visée libre** : Visée optique grossissement libre. Visées fermées à dioptré et lentilles grossissantes permises.
- **Forme de crosses** : Crosses libres avec fut avant ne dépassant pas 3 pouces (soit **7,62 cm**).
- **Appuis** : Appuis avant et / ou arrière (trépieds, sacs, etc. ...) faisant partie à demeure de la crosse interdit **sauf les bipieds avant pour les carabines loisirs**.
- La carabine ne doit pas être fixée à la table.

1.5 Catégories d'armes

Deux types de carabines :

1.5.1 Carabines de match

Armes de tir Bench Rest suivant règlement international « WBSF RIMFIRE ».

1.5.2 Carabines de loisirs

Armes de série de type loisir et d'un poids total avec organes de visée ne dépasse pas Six kilos et Trois Cents Cinquante grammes (**6.350kg**) **maximum**.

1.6 Munitions

Les munitions doivent être composées d'un projectile en plomb de type 22LR, produites commercialement et disponibles dans les points de vente habituels.

1.7 Match

Trente minutes pour les essais et traiter les vingt cinq cibles de match.

Un coup par cible de match.

Un carton match par tour de coupe de l'OISE.

Classement individuel à l'issue des 3 tours.

2 REGLEMENT

Cette « COUPE DE L'OISE 22 HUNTER » est ouverte à tous les licenciés du département dans les conditions suivantes :

- Deux classements individuels seront effectués : Tireurs loisirs et Tireurs compétiteurs
 - Tireurs loisirs peuvent tirer avec un bipied fixe ou un trépied Bench-rest mais ne devront pas utiliser de sac arrière ou tous autres supports. **Ils tireront épaulés.**
 - Tireurs compétitions tireront conformément au règlement international « WBSF RIMFIRE »

- Pour tous les tireurs, ils devront préciser lors de leur inscription leur choix de classement (tireurs loisirs ou tireurs compétiteurs)
 - Catégories : Minimales au minimum.
- Tout club n'est pas limité dans le nombre d'engagements.

3 MODALITES DU TIR

Les tirs seront effectués selon les règles internationales « WBSF RIMFIRE » et encadrés au minimum :

- Par 1 arbitre ou par le responsable Bench-rest du comité départemental.

Les tirs devront impérativement être effectués en respectant le planning établi par la société organisatrice.

3.1 Modalités techniques

3.1.1 Contrôle :

Les armes pourront être contrôlées avant ou après le tir.

Les cartons seront fournis par la société organisatrice, les récompenses par le C.D.S.T.O.

4 ENGAGEMENTS

Les clubs peuvent engager tous les tireurs répondants aux critères repris au paragraphe 2.

4.1 Tarif des engagements

Les engagements sont dorénavant individuels et le tarif défini est fixé à 17 € (pour les 3 tours).

La liste des tireurs engagés, et le montant des engagements (réglés par chèque à l'ordre de la société organisatrice) sont à adresser au minimum 15 jours avant la date du 1^{er} tour, à la société organisatrice. Les tireurs s'engageant en cours de compétition **doivent régler leur engagement** à la société organisatrice, faute de quoi, ils seront classés « hors classement » et ne figureront pas sur le palmarès.

Tout engagement perçu ne sera pas remboursé.

La société organisatrice fournira le planning des tirs.

5 RESULTATS DES MATCHS

Les résultats des différents matchs sont adressés à tous les clubs participants par la société organisatrice.

Un exemplaire est adressé (par courrier électronique) :

- Au Président du C.D.S.T.O.,
cdstoise@gmail.com
- Au Secrétaire du C.D.S.T.O.,
rgs.secretariat.cdstoise@gmail.com
- Au responsable Coupe 22 Hunter
virginiekielbasa@free.fr

Le bilan financier, ainsi que la part revenant au C.D.S.T.O. est adressé rapidement au Secrétaire du C.D.S.T.O et au Président du C.D.S.T.O.

6 DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Les tireurs sont identifiés tireurs loisirs ou tireurs compétiteurs avant le début de la compétition, il y a donc 2 classements, **les 3 scores toutes catégories confondues des 3 tours sont totalisés pour chaque tireur**. De ce fait, il n'y a pas de finale. Les tireurs sont classés du plus fort total au plus faible.

La compétition se déroule sur 3 tours suivant le calendrier défini en début de saison selon la place disponible avec les compétitions officielles.

7 CALENDRIER DES MATCHS

Les dates et lieu de cette « COUPE DE L'OISE 22 HUNTER » sont cette année en même temps et au même lieu que la « Coupe de l'OISE été ».

La participation à cette « COUPE DE L'OISE 22 HUNTER » implique l'acceptation du présent règlement.

7.1 Planning des séries et horaires des passes.

Les horaires des séries (passes) seront définis par la société organisatrice et transmises aux clubs participants.

Elles pourront être modifiées éventuellement en cas de nécessité par la société organisatrice.

8 REMISE DES RECOMPENSES.

A l'issue du 3^{ème} tour, la remise des récompenses est faite au club où s'est déroulée la compétition après la fin des derniers tirs.

9 ATTRIBUTION DE LA COUPE

Rappel : A l'issue du 3^{ème} tour, les 3 meilleurs scores de chaque tireur obtenu lors de chacun des 3 tours sont additionnés pour le classement final. Le tireur obtenant le plus fort total remporte la « COUPE DE L'OISE 22 HUNTER » par discipline. (Cf. : paragraphe 6)

Une récompense sera remise aux 3 tireurs classés en loisir et en compétition.

La Présidente du C.D.S.T.O.
Virginie KIELBASA



CALENDRIER DES MATCHS DE LA « COUPE DE L'OISE 22 HUNTER »
--

Le calendrier suivant est valable pour la saison en cours.

Il est défini lors d'une réunion du C.D.S.T.O. en début de saison et fera l'objet d'un rectificatif au présent règlement dès la connaissance des dates et lieux retenus.

Société organisatrice :

L'Escopette Picarde

Lieu de la compétition :

Stand de Beauvais, rue de Sénéfontaine, 60000 Saint Martin Le Nœud

	Lieu	Dates
1 ^{er} tour	L'Escopette Picarde	31 avril et 01 mai 2022
2 ^{ème} tour		21 et 22/05/2022
3 ^{ème} tour		04 et 05/05/2022

Remise des récompenses à la fin du 3^{ème} tour.

**COMITE DEPARTEMENTAL
DES SOCIETES DE TIR DE L'OISE**

**ENGAGEMENT
A LA COUPE DE L'OISE 22 Hunter**

Saison : 2021-2022



CLUB :n° :

Nom et Prénom du responsable :

Adresse : Téléphone :

TIREUR	NOM ET PRENOM	N° DE LICENCE	PASSE	DISCIPLINE CARABINE LOISIR OU COMPETITEUR	CATEGORIE	ENGAGEMENT 17 €
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						